Si l'argent du Bahreïn était arrivé, je te donnerai tant, tant et tant.

Jâbir (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) m'a dit : « Si l'argent du Bahreïn était arrivé, je te donnerais tant, tant et tant [en indiquant la quantité à l'aide de ses mains à trois reprises]. » Or, l'argent du Bahreïn n'arriva qu'après le décès du Prophète (sur lui la paix et le salut). Mais lorsque l'argent du Bahreïn arriva, Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) déclara : « Quiconque a une promesse du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ou envers qui ce dernier a une dette, qu'il vienne à nous ! » Je vins alors à lui et je lui ai dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) m'a promis ceci et cela ! » Il puisa alors pour moi, à l'aide de ses mains, de l'argent que je comptai. Il y avait là cinq cents [dinars]. Puis il me dit : « Prends encore deux fois la même quantité ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Dans ce hadith, Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) nous informe que le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui avait promis que si l'argent du Bahreïn était arrivé, il lui en aurait donné une part abondante. Mais l'argent du Bahreïn n'est arrivé qu'après le décès du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), lors du califat d'Abû Bakr (qu'Allah l'agrée), qui dit alors : « Quiconque a une promesse du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ou envers qui ce dernier a une dette, qu'il vienne à nous ! » Une promesse signifie soit ce que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a effectivement promis ou une dette. Il se peut en effet que le Messager (sur lui la paix et le salut) ait acheté quelque chose à quelqu'un et ait donc, de ce fait, contracté une dette ou encore qu'il ait promis quelque chose à autrui. Ainsi, Jâbir (qu'Allah l'agrée) est venu à Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) et a dit : Le Prophète (sur lui la paix et le salut) m'a promis : « Si l'argent [le tribut] du Bahreïn était arrivé, je te donnerais tant, tant et tant [en indiquant la quantité à l'aide de ses mains à trois reprises]. » Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) lui dit : « Prends ! » Il prit alors, à l'aide de ses mains, de l'argent et il le compta, il y avait cinq cents [dinars]. Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) dit : « Prends encore deux fois la même quantité ! » Parce que le Messager (sur lui la paix et le salut) avait dit : « … tant, tant et tant ! », trois fois. Ainsi, Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) lui a donné ce que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui avait promis.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3123